



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement - Règlement No. 22.10.10.25

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 2 septembre 2025, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 22.10.10.25 modifiant le règlement de zonage No. 22.10 afin de modifier la grille de spécifications de la zone I-1 afin d'autoriser la classe d'usage « F) les activités reliées à l'entreposage de biens et marchandises »

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 17 octobre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 24 octobre 2025.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière